



APPEL A PROJETS 2020

Il comprend deux volets :

- un appel à projets sur les cinq axes de recherche de la MSH Paris Nord, p. 2-15
- un appel à projets commun Campus Condorcet – MSH Paris Nord « *Campus universitaires et territoires* », p. 16

PREMIER VOLET

APPEL A PROJETS SUR LES CINQ AXES DE RECHERCHE DE LA MSH PARIS NORD



La Maison des sciences de l'Homme Paris Nord est une unité de service et de recherche associant le CNRS et les universités Paris 8 et Paris 13. Elle est membre du Réseau National des MSH (GIS). Elle lance un appel annuel à projets sur des problématiques correspondant à ses axes et thèmes de recherche, sur la base des recommandations de son conseil scientifique, en fonction des programmes antérieurs et au vu des priorités de la recherche aux plans national et international. Conformément à ses missions, la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord vise, par cet appel, à susciter et à accompagner des projets d'un haut niveau scientifique répondant aux trois critères de l'interdisciplinarité, de l'interinstitutionnalité et de l'internationalité prescrits par la Charte du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme.

La MSH Paris Nord apporte un soutien dont l'utilité et l'efficacité sont unanimement reconnues par les équipes qui en bénéficient. Ce soutien comprend notamment l'accueil dans les locaux de manifestations scientifiques et différentes aides : à la gestion comptable, à la publication, à la communication, à l'organisation (colloques, séminaires, journées d'étude), à la documentation, à l'archivage et à la valorisation, mais aussi au partenariat avec des entreprises et milieux professionnels (se reporter à l'annexe).

Les crédits structurels dont dispose la MSH Paris Nord ne lui permettent d'apporter qu'un soutien financier modeste, destiné à compléter des ressources principales dont les porteurs de projet retenus doivent mentionner le montant approximatif dans la demande. Le soutien financier de la MSH Paris Nord est destiné aux frais de déplacement et de mission, de documentation et aux dépenses de fonctionnement. Il ne s'agit pas de se substituer aux financements ordinaires de la recherche.

Conditions d'éligibilité

Cet appel s'adresse à tous les chercheurs, quels que soient le statut, le grade, la discipline, l'appartenance institutionnelle et la localisation géographique (en France ou à l'étranger) qui sont les leur, du moment qu'ils relèvent d'une structure susceptible d'être reconnue par la MSH. Une attention particulière sera portée aux projets des jeunes chercheurs et des doctorants.

Les projets s'inscrivent dans les axes « Industries de la culture & Arts », « Corps, Santé & Société », « Mondialisation, Régulation, Innovation », « Penser la ville contemporaine ». Ils peuvent intéresser simultanément plusieurs axes et/ou plusieurs thèmes dans l'un de ces axes.

Les porteurs de projet sont invités à mettre en valeur la dimension originale de leur proposition. Indispensables sont, à cet égard, un état de l'art, et la référence aux équipes et programmes relevant de leur orientation, en France et à l'étranger.

Quatre conditions déterminent l'éligibilité des projets :

- leur adéquation aux axes et thèmes de la MSH Paris Nord ;
- leur portée interdisciplinaire, interinstitutionnelle et internationale. Les projets présentés par des chercheurs relevant d'une même équipe et/ou appartenant à une seule discipline, ne seront pas pris en compte. L'internationalité suppose la participation d'un ou de plusieurs chercheurs localisés hors de France ;
- un état précis du champ scientifique concerné mettant *a contrario* en valeur l'originalité et les apports potentiels de la recherche envisagée ;
- la mention des échéances et la justification du calendrier de travail.

Modalités

Les chercheurs souhaitant soumettre un projet sont invités, dans un premier temps, à prendre contact le plus tôt possible avec le ou les coordonnateurs du ou des thèmes auxquels ils comptent se rattacher, afin d'examiner avec eux la pertinence de leur projet par rapport aux priorités de la MSH Paris Nord et par rapport au(x) thème(s). Les coordonnateurs de thèmes s'assureront du respect des conditions d'éligibilité et apposeront leur visa sur le projet définitif.

Dans un deuxième temps, les chercheurs transmettront le projet définitif en version électronique au(x) coordonnateur (x) du/des thème(s) concerné(s) ainsi qu'au(x) coordonnateur(s) de/des axe(s) et à la chargée des programmes scientifiques au plus tard **le 15 septembre 2019**.

La liste des coordonnateurs avec leur adresse mail est présentée en page 14 et 15.

Ces projets seront soumis au conseil scientifique de la MSH Paris Nord. Les décisions seront transmises aux porteurs de projet fin décembre 2019. Les porteurs de projet seront conviés à une réunion d'accueil fin janvier 2020 au cours de laquelle ils pourront présenter leur recherche et connaître le détail des services proposés par la MSH Paris Nord.

Le soutien de la MSH Paris Nord est compté en année civile. Si le projet est prévu d'emblée sur deux ans (durée maximale), le porteur devra déposer obligatoirement une demande de renouvellement au terme de la première année, dans laquelle figurera un bilan scientifique de la première année, les objectifs de l'année de renouvellement et les crédits demandés.

Si le projet n'est pas prévu initialement sur deux ans et si vous souhaitez cependant prolonger votre recherche, il faudra déposer un nouveau projet afin que des membres du conseil scientifique le valident.

ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS

La transversalité

Pour les projets 2019, une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans la transversalité des axes, de thèmes, des disciplines et des problématiques sur des objets tels que : les communs (urbains, numériques...); art/culture et villes; industries culturelles et créatives et villes; économie populaire (mécanique de rue, récupérateurs-vendeurs); économie de la santé; ville et santé; migrations; emboîtement des crises économique, politique et écologique. On veillera également à l'émergence de projets incubateurs mettant en lien recherche et entrepreneuriat.

Ces projets bénéficieront d'un bonus financier.

Les meilleurs d'entre eux pourront participer de la dynamique du colloque de la MSH Paris Nord en 2020 sur « Construire les communs ».

Le territoire

La MSH Paris Nord inscrit son action dans la dynamique du territoire nord francilien, celle d'un territoire créatif dominé par les industries numériques et culturelles, et d'un territoire marqué par les inégalités sociales, les tensions urbaines et le chômage.

Ce territoire est aujourd'hui celui de grands projets aux ambitions nationales et internationales comme le Campus Condorcet. Il s'engage avec les collectivités territoriales, les entreprises et le soutien de plusieurs ministères dans une démarche expérimentale d'économie contributive à laquelle la MSH Paris Nord participe.

C'est pourquoi la MSH Paris Nord entend impulser l'émergence de problématiques et méthodologies originales renouvelant objets, approches et paradigmes dans ces domaines avec notamment les objectifs suivants :

- Promouvoir, dans le nord et nord-est francilien un pôle de débats, de réflexion et de construction collaborative de savoirs avec tous les acteurs confrontés aux mutations politiques, culturelles, économiques et industrielles du territoire : collectivités territoriales, entreprises, associations...
- Assurer à ces programmes, autant que possible, une dimension forte de valorisation du savoir ainsi constitué en terme social, économique, culturel ou technologique.
- Développer les recherches-actions et les recherches collaboratives. **Un séminaire d'appui et d'échange est organisé durant l'année 2019.**

La création

Qu'elle concerne les arts expérimentaux, le numérique, ou l'entrepreneuriat, la création, comprise comme activité motrice de la recherche trouve toute sa place au sein des sciences humaines, au fil de projets associant transversalité et territoire, et dans une dynamique faisant interagir arts, sciences et technologies.

La thématique de la culture du code, des sciences ouvertes et du partage des connaissances par l'activité créatrice pourra être travaillée, dans les perspectives de recherche-action, recherche-crédation, recherche participative, recherche sur les communs, présentes à la MSH Paris Nord.

L'EUR Artec accueillera avec intérêt les projets labellisés MSH Paris Nord. Les grands axes de l'EUR Artec sont : la création comme activité de recherche, les nouveaux modes d'écriture et de publication, arts, technologies et médiation humaines.

Les projets qui s'inscriront dans les problématiques territoriales de la création, de l'économie collaborative et de la production de « communs » seront donc valorisés. Ces projets pourront être transversaux et associer les thèmes de plusieurs axes de l'appel.

Les projets labellisés par la MSH Paris Nord pourront obtenir des financements supplémentaires du Labex ICCA sur les problématiques qu'il considérera comme particulièrement innovantes au regard de ses domaines de recherche.

AXE 1 : INDUSTRIES DE LA CULTURE ET ARTS

Les travaux conduits depuis le début des années 2000 au sein de cet axe ont porté sur les relations entre les industries culturelles et les arts. Il s'agit notamment d'étudier les conflits et les articulations entre les logiques de l'industrialisation culturelle qui a besoin des arts et fait commerce de leur production, et les arts qui, tout en trouvant des débouchés dans ces circuits de la production et de la diffusion culturelle, restent régis par des pratiques étrangères à celles des industries et marchés de la culture.

A. ENVIRONNEMENTS VIRTUELS ET CREATION

Le thème "environnements virtuels et création " vise des projets où la création expérimentale se développe en tant qu'activité de recherche dans un contexte interdisciplinaire associant arts, sciences et technologies numériques, en amont des industries de la culture et des cycles économiques de plus en plus courts. On privilégiera les méthodologies de la recherche-crédation et/ou de la recherche-action recourant aux environnements virtuels en art, les approches contributives et/ou collaboratives, notamment en relation avec le territoire. Les projets seront accueillis en incubation, pour le développement d'esquisses, de maquettes, de preuves de concepts. Ils pourront être exposés ou performés dans le cadre des activités de la MSH en partenariat avec les acteurs territoriaux. Séminaires, symposiums, conférences nationales et internationales pourront être proposées, sous réserve de co-financements.

Pour l'année 2020, et sans exclure l'examen d'aucune proposition, on portera une attention particulière sur les thématiques suivantes :

- La création en arts du cirque comme activité ou terrain de recherche en relation avec les environnements virtuels et les nouveaux media, en partenariat avec l'Académie Fratellini, acteur majeur du territoire de la Seine St-Denis et de renommée internationale.
- La culture du code informatique, privilégiant un accès libre à travers des langages de programmation ouverts plutôt qu'à travers des logiciels formatant les usages. On s'intéressera entre autres au langage FAUST, développé au GRAME à Lyon, qui traite le signal sonore avec un seul code textuel ouvert et utilisable sur de nombreux appareils (ordinateurs, téléphones, etc.) quel que soit leur système d'exploitation, et dont la communauté d'utilisateurs, artistes, chercheurs, développeurs, enseignants, se développe rapidement dans plusieurs pays.

B. SOCIO-ECONOMIE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Les projets présentés porteront sur les dimensions socio-économiques des domaines de l'information, des médias, de la communication et de la culture, pouvant être cernés à partir de diverses perspectives. Le thème invite à interroger les transformations qu'ont pu entraîner sur ces différents domaines la montée en puissance des plateformes numériques et les discours sur la « créativité » ayant scandé leur essor. Ces transformations pourront être observées à partir de terrains en Amérique du Nord ou en Europe, mais aussi en Amérique latine, en Asie, en Afrique ou au Moyen-Orient. Le thème voudrait enfin inviter à analyser ces transformations à partir non seulement de la perspective des acteurs dominants, mais également de celle et de ceux se situant à leur périphérie, qu'ils se présentent comme « indépendants », « alternatifs » ou autres.

C. APPAREILS. PRODUCTIONS ET MEDIATIONS ESTHETIQUES, TECHNIQUES ET ARTISTIQUES

Chez Jean-Louis Déotte († 2018), la notion d'« appareil » décrit différents modes de structuration de la sensibilité, de la pensée, de l'apparaître et de l'agir (projection, immersion, inscription, etc.), conditionnés par des dispositifs comme la perspective centrale, le musée, le cinéma ou le numérique. Dans le prolongement de ces réflexions, le thème C accueille et soutient des réflexions sur les productions artistiques et techniques (le faire), dans la diversité de leurs médiums, de leurs modes d'apparition, de (re)présentation ainsi que selon la pluralité de leurs régimes historiques. Il s'ouvre à une philosophie en

dialogue avec l'histoire et la théorie des arts, des techniques et des sciences, avec les diverses formes de l'écriture et de la littérature, de la traduction et de l'interprétation, ou encore avec la science des médias. Sans rejet de son histoire, les propositions ancrées dans la philosophie contemporaine retiendront particulièrement l'intérêt.

D. CREATION, PRATIQUES, PUBLIC

Le thème fédère des projets visant à rendre compte, dans leur multiplicité, de modalités et processus propres aux pratiques performatives et spectaculaires dans les temps et les lieux les plus divers. Les projets accueillis contribuent, par la théorisation des expériences pratiques, à une meilleure connaissance des « incarnations de l'imaginaire » de groupes et/ou de communautés culturels du monde entier, y compris les expériences les plus proches, en veillant à lever les pièges de l'ethnocentrisme, à contextualiser chaque domaine, en repérant spécificités et interférences entre les cultures, en considérant les enjeux historiques, esthétiques, sociaux et politiques, ainsi que les conditions matérielles et économiques.

AXE 2 : CORPS, SANTÉ ET SOCIÉTÉ

Les atteintes à la santé et au « corps » semblent devenues un des intolérables contemporains chez les Occidentaux. Tout environnement devient une menace souvent insidieuse, voire microscopique, dont les effets sur le psychisme peuvent même être soulignés. Professionnels, État, agents divers et chacun d'entre nous : les gardiens de l'intégrité corporelle se multiplient, incitant à une lecture du social au prisme du « biologique », de la « nature », du « corps » et dont la genèse mérite l'analyse. Pour autant, les inégalités sociales de santé perdurent : en témoigne le traitement différencié des maladies des puissants et des maladies professionnelles. Voilà qui fait plus que jamais du corps et de la santé un outil privilégié d'analyse du social.

A. CORPS ET SCIENCES SOCIALES

Les sciences sociales se trouvent confrontées à un phénomène croissant de rationalisation et de scientification de l'administration des corps, en particulier depuis la seconde moitié du xx^e siècle. Comment rendre raison de cette poussée de rationalisation des corps et des régimes de sensibilité ? Quels en sont les effets sur les agents sociaux demeurant confrontés à l'organicité « négative » – corps précaires, réfugiés, souffrants, malades, vieillissants, mourants, morts ? Et quelles sont les méthodes aujourd'hui heuristiques pour aider les sciences sociales à penser le somatique ?

B. CONSTRUCTION ET DIFFUSION DES SAVOIRS MEDICAUX

Les lignes de recherche constitutives du thème sont : l'histoire des savoirs médicaux et des disciplines correspondantes (droit médical et des questions bioéthiques), la sociologie des enjeux des nouvelles techniques de dépistage des maladies (liées notamment à l'application des découvertes génomiques à la génétique), la sociologie des transferts de savoirs et de savoir-faire entre pays. L'accent sera mis, cette année, sur l'histoire des inégalités de santé, en particulier celles liées aux maladies professionnelles.

C. DIRE LA SANTE MENTALE AUJOURD'HUI

Ce thème analyse la genèse et le développement contemporain des catégories pour « dire la santé mentale aujourd'hui ». Elles s'inscrivent à la fois dans des pratiques, des institutions et des politiques publiques ayant à traiter ce qui est communément appelé les « troubles du lien social ». Comment circulent-elles et sont-elles utilisées au cœur de la pratique clinique quotidienne, des neurosciences, des approches classiques de la folie et des valorisations contemporaines du bonheur ?

D. BIOLOGIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL : VERS UNE SCIENCE « TOTALE » ?

Comment rendre raison de l'activité de penser, d'apprendre, de connaître : bref, de ce qu'il conviendrait d'appeler la « cognition » ? D'un côté, des sciences sociales expliquant « le social par le social ». De l'autre, des sciences « expérimentales », mais veillant à intégrer progressivement à l'analyse l'« environnement » : les registres psychologique, sociologique et biologique/génétique sont ainsi convoqués ensemble et articulés pour rendre compte de maintes activités, dont l'activité cognitive. Une part significative des sciences expérimentales s'est ainsi mis à prôner un œcuménisme et prétend à l'émergence d'une science totalisante et intégrative. Comment cet œcuménisme se traduit-il au juste ? Quelles en sont les limites ? Dans quelle mesure le modèle serait-il à suivre pour les sciences sociales ?

E. ÉMOTIONS, SENSIBILITES, POUVOIRS

Depuis une dizaine d'années, dans le sillage de l'histoire du corps, tend à s'installer une histoire des émotions. La grande richesse et diversité des réactions affectives, subjectives en même temps que collectives, incite à observer comment les individus et les groupes somatisent, ou tout simplement

expriment, leur rapport au monde social. Il s'agit autant de dominer ses émotions que de les théâtraliser, autant de les censurer que de les afficher. Cette tension varie selon les époques, les groupes professionnels, les groupes sociaux, les genres, les circonstances... et la position occupée dans les relations de pouvoir et de domination. De ce point de vue, la dimension « scénographique » des émotions est très significative sur le plan social et politique.

F. ESPACE, ENVIRONNEMENT ET SANTE

Au-delà de la stricte analyse des dimensions pathogènes des transformations environnementales – et de leurs impacts sur les évolutions spatiales et temporelles des maladies infectieuses, chroniques, bien documentées ou émergentes – il s'agit de s'ouvrir ici à l'ensemble des déterminants de la santé pouvant faire l'objet d'une lecture socio-spatiale. Une approche interdisciplinaire du triangle « espace, environnement, santé » sollicite certes des disciplines des sciences humaines et sociales comme la géographie, la sociologie, l'histoire mais également d'autres champs comme les sciences du vivant, l'épidémiologie voire l'informatique.

G. SANTE ET INEGALITES

On constate une permanence, et même un net accroissement, des inégalités de santé en France depuis le début des années 2000. Quels sont les déterminants sociaux (notamment position sociale, sexe, pays d'origine, âge...) qui les produisent ou entravent leur réduction ? Conditions d'accès différenciées aux soins, impacts de la réduction des dépenses de santé et des formes nouvelles de management public, pratiques des professionnel.le.s de santé, traduction spatiale de ces inégalités : autant de dimensions que ce thème appelle à étudier.

AXE 3 : MONDIALISATION, RÉGULATION, INNOVATION

Centré sur les déterminants et les effets de la mondialisation et du déploiement des technologies numériques, cet axe a vocation à accueillir toute recherche théorique et/ou empirique portant sur les conditions de formation de nouvelles régularités économiques et sociales et leur encadrement juridique et politique. Mondialisation et innovations appellent une redéfinition des formes de réglementation et font naître un besoin de nouveaux droits, mais ils s'accompagnent d'une difficulté croissante à en dessiner les contours. Les travaux menés dans le cadre de cet axe s'attaquent à ce problème. Une attention particulière est portée à la notion de « communs », qui peut enrichir et problématiser l'analyse traditionnelle de la formation des réglementations ou de la régulation financière et relancer la réflexion sur les entreprises et les organisations. Autour de la notion de « bien commun », c'est toute la réflexion sur les biens et les services publics et l'économie sociale et solidaire qui se trouve remise sur le métier.

A. LE DROIT A L'ÉPREUVE DE LA MONDIALISATION ET DES TECHNOLOGIES

Le Droit a par définition pour objectif d'assurer la paix sociale et de servir un idéal de justice fondé, dans une tradition occidentale du Droit, sur des valeurs humanistes de liberté, de responsabilité de la personne, de protection du faible. Ancré dans l'histoire d'une nation ou d'un Etat, le Droit est également une technique précise qui renvoie à des méthodes de raisonnement éprouvées par les gens de justice. Le sens du Droit est indissociablement lié au fait qu'il est le fruit d'une pensée construite au fil du temps par l'Homme et au service de l'Homme suivant des traditions juridiques différentes selon les Etats. Les catégories juridiques que sont la personne, les biens, le contrat, la propriété sont fondamentales, à tout le moins en Droit privé français. L'utilisation de la loi comme un instrument au service d'une politique économique libérale mondialisée est un fait avéré qui soulève de multiples interrogations. Aucun domaine ne semble pouvoir échapper à une conception marchande et individualiste de la société. L'essor des technologies numériques et des biotechs, objets d'une valorisation extrême dans le commerce mondial, est l'hypothèse de travail retenue dans ce thème. La priorité sera notamment mise sur des travaux qui interrogent les notions fondamentales que sont le Droit, la personne humaine, les biens, le contrat à l'épreuve de la mondialisation et des nouvelles technologies ; des problématiques plus spécifiques seront envisagés tels que les professions du Droit et la transformation numérique, la justice et les autorités de régulation en lien avec le numérique, le Droit, l'éthique et l'intelligence artificielle.

B. ENTREPRISES, INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS

Ce thème accueille des chercheurs désireux d'avancer dans la compréhension des formes organisationnelles majeures qui structurent nos sociétés, en mariant différentes approches : théories des organisations et approches institutionnelles, mais aussi approches sociologiques et juridiques. Une importance particulière sera accordée à l'analyse des processus d'innovations technologiques, organisationnelles, institutionnelles et sociales, en centrant la perspective sur les dimensions systémiques de ces processus. Le dénominateur commun des programmes accueillis dans ce thème consiste en l'examen des organisations à la fois en tant « qu'institutions », exprimant à ce titre les systèmes de règles dans lesquelles elles opèrent, et en tant que productrices originales de règles, normes et conventions à même de structurer la coordination entre les acteurs. Les points suivants sont proposés à la réflexion et à la recherche : l'analyse des entreprises capitalistes en tant qu'organisations et institutions intégrant la conception actionnariale dans ses différents aspects, mais aussi la dimension d'intérêt public et le rôle des systèmes de représentation et d'évaluation ; l'analyse des groupements d'entreprises et de l'extension considérable de pratiques de filialisation et contractualisation ; l'analyse des formes d'organisation économique alternatives à la forme dominante dans le capitalisme ; les formes d'entreprise, les modalités de propriété et de contrôle dans les activités « fondées sur la connaissance » et l'économie d'Internet ; l'analyse des organisations publiques et organisations sans but lucratif.

C. DROITS DE PROPRIETE, DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET MARCHES

La construction sociale des marchés est analysée à la lumière des effets que les systèmes de propriété ont sur les conditions de la formation de ces marchés et de leur fonctionnement. Une attention particulière sera portée aux propositions permettant de comprendre et d'analyser les conditions de la formation d'un (ou de plusieurs) marché(s) spécifique(s) de la propriété intellectuelle et des brevets : méthodes d'évaluation des actifs intangibles que sont les titres de PI, identification des nouveaux acteurs gestionnaires et offreurs de titres de PI, nature des transactions auxquelles donne lieu la PI. Quelles sont les formes alternatives à la propriété privée exclusive ainsi qu'aux nouvelles formes de « communs » associées à ces alternatives : « communs urbains », logiciels libres, « creative commons » ? Il s'agit tout particulièrement d'éclairer la manière dont s'organisent et se partagent les droits de propriété ainsi que les modes de gouvernance et les « modèles économiques » qui en résultent dans les domaines de l'économie dite « collaborative ». Au-delà des communs au sens strict, une attention particulière sera également portée à toutes les réflexions conduites autour de la notion de « bien commun » et aux tentatives de les doter d'un statut juridique. Ainsi les travaux portant sur l'école Italienne des « beni comuni », comme la réflexion visant à doter les villes de « chartes » concernant les biens communs font partie des priorités de ce thème.

D. FINANCE, MONDIALISATION ET PRODUCTION DES REGLES

Il s'agit ici d'analyser la production des règles internationales dans le contexte de la mondialisation financière et d'analyser le comportement des acteurs et institutions qui participent à l'élaboration de ces règles ou qui ont une influence importante sur leur élaboration. Parmi les objectifs de ces projets, figurera l'étude des conditions d'émergence de ces règles (leur caractère exogène ou endogène), les interactions entre ces règles (leur complémentarité et leur hiérarchie), l'impact de ces règles sur les stratégies des acteurs. Une attention particulière sera portée sur le rôle des acteurs financiers privés et publics dans le financement de la transition énergétique et dans la production de règles favorisant la réallocation des capitaux vers les projets liés à cette transition.

De même, seront étudiées les situations caractérisées par l'absence de règles (cas des paradis fiscaux). Les projets pourront également aborder la question d'une nouvelle hiérarchie des normes internationales, dans la perspective d'une réforme de la régulation de la mondialisation, par exemple, visant à subordonner les règles commerciales aux droits fondamentaux dans les domaines politique, social et environnemental.

E. ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Ce thème propose d'interroger les modalités et la portée de modes de régulation coopératifs entre les acteurs socio-économiques locaux, en considérant les formes d'économie alternatives et leurs potentiels d'innovations, notamment sociales, à même de contrer les effets déstabilisateurs des politiques de libéralisation. À travers ces réflexions, il s'agit d'étudier les conditions de définition de « communs sociaux territoriaux », et d'en explorer les réalisations positives et leur contribution au développement territorial, en ancrant en particulier les analyses sur le territoire de Plaine Commune et l'écosystème local des organisations relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il est également question d'examiner les caractéristiques de nouveaux statuts de travail et d'emploi, et des différentes formes de protection sociale qui leur sont attachées. De façon connexe, ce thème vise à susciter les recherches sur les nouvelles formes d'entrepreneuriat, leur mise en commun à travers l'exemple des coopératives d'activité, ainsi que sur les enjeux autour des contours et des formes de la responsabilité sociale des entreprises, ou plus largement des frontières et des interactions entre l'ESS et l'économie marchande conventionnelle.

AXE 4 : PENSER LA VILLE CONTEMPORAINE

L'étude de la ville contemporaine dans la mondialisation met à l'épreuve les disciplines instituées et leurs paradigmes, et bouscule la constitution des savoirs. La division du travail se mondialise, les mobilisations urbaines prennent des formes inédites, la circulation des hommes, des idées, des biens et des savoirs transforme les territoires. Aussi, les questions nouvelles ainsi produites invitent-elles à dépasser les clivages disciplinaires, à prendre en compte à la fois le global et le local, et à inventer des méthodologies adaptées à des questions dont la composante éthique n'est pas absente, et à des échelles spatiales et temporelles elles-mêmes en mouvement.

Avec le capitalisme financier, force est de constater que la ville est plus que jamais le produit du marché sans pour autant être réductible au marché. La notion de « commun » pourrait-elle permettre de dépasser le clivage entre production marchande et production sociale de l'espace urbain y compris dans la dimension politique des études urbaines ? Quelle est la part de l'économie collaborative ou contributive dans la construction de ces communs ?

Un accent particulier sera mis sur les projets collaboratifs associant chercheurs et acteurs de terrain dans l'analyse et la maîtrise des situations contemporaines, ainsi que sur les projets prenant en compte la dimension artistique de la production de l'urbain.

A. MEMOIRE ET TERRITOIRES : REPRESENTATIONS, NARRATIONS, PATRIMONIALISATIONS

Dans un contexte global de mutations urbaines et d'accélération des temps sociaux, les modes de mise en mémoire permettent de comprendre les logiques de production, d'interprétation et de contestation des espaces habités. En effet, l'articulation entre mémoire et territoire saisit les processus, les acteurs, les enjeux et les effets d'héritage. La formation des mémoires collectives et individuelles interroge la fabrique des identités et des légitimités, met en perspective les valeurs promues ou déqualifiées.

Quatre entrées sont proposées : par les espaces, les acteurs, les événements et les récits. En effet, les lieux (1) sont à la fois sujets, objets, catalyseurs de mobilisations et de revendications, dans les discours des différents « faiseurs de ville », habitants inclus : lieux de vie, du travail, du passage, ils interrogent l'urbanité lissée ou dissidente des centres et des marges. Les acteurs (2), « entrepreneurs de mémoires » individuels et collectifs, portent des représentations sous des formes très diverses (artistique, littéraire, muséographique, archivistique, cinématographique, etc.), faisant émerger des usages sociaux nouveaux ou renouvelés. Les événements fondateurs (3) mobilisent le temps long des cycles mémoriels à partir d'événements particuliers, organisant les processus de traduction, de transmission, d'effacement, de résurgence, de reprise et de déprise. Les conditions de l'accès au « conservatoire de l'espace » et à la sphère publique peuvent ainsi être éclairées. Enfin, les récits et les discours, actes de langages s'exprimant en couches successives de significations établies, modifiées, négociées, contestées, constituent des clefs de compréhension et des modes d'inscription de soi et des autres, et participent de la fabrique des mondes sociaux.

B. L'URBAIN ET LE CITOYEN DANS LA MONDIALISATION

L'urbain mondialisé est au cœur des questionnements de ce thème. À ce titre, nous abordons l'urbain en tenant compte de la multiplicité des positions, des acteurs et de la diversification des flux financiers, commerciaux, informationnels, socio-culturels et migratoires. Écho des conflits, point de passage ou d'étape des nouvelles routes migratoires, positions et flux ne cessent de se recomposer dans des unités urbaines qui prennent parfois le chemin de la métropolisation et d'une gestion complexifiée. À ce titre, villes, aires urbaines et métropoles sont le laboratoire privilégié des transformations des modes de gouvernement et de leurs contradictions : crise de la représentation, mais aspiration à la reconnaissance et recrudescence des revendications citoyennes ; discrédit jeté sur les marges urbaines, les périphéries

populaires ; recrudescence des circulations forcées et des pressions tant migratoires que sécuritaires, renforcement de la centralisation par les grands projets métropolitains ; gestion sécuritaire des périphéries. Cette année trois dimensions centrales seront explorées de façon privilégiée :

- la recrudescence des inégalités socio-spatiales et les tentatives publiques ou privées de régulation, confrontées aux revendications du « droit à la ville » et de justice spatiale ;
- la dimension migratoire en ville, largement renouvelée en Europe et en Afrique, notamment les modalités de l'accueil (ou du non-accueil) et la gestion de la grande précarité résidentielle ;
- les expérimentations démocratiques tentées tant par les gouvernements locaux que le tiers-secteur, les groupes sociaux organisés. Ce dernier point sera notamment porté conjointement avec le GIS démocratie et participation

Ce thème réfute volontairement toute dichotomie Nord-Sud. Toutes les échelles et localisations de recherche seront acceptées du moment qu'elles tentent de réfléchir au rôle des espaces (notamment urbanisés) dans la fabrication des phénomènes sociaux.

C. LOGEMENT ET HABITAT : CRISE ET RECONFIGURATION

Pour ce thème, relatif aux transformations et aux permanences des parcs résidentiels et des modes d'habiter, des approches internationales réellement comparatives seront vivement encouragées.

Elles peuvent se distinguer selon :

- Les types de produits : logement social, logement de luxe, logement insalubre
- Les situations sociales : habitat vulnérable, résistances
- Les processus : réhabilitation, rénovation, gentrification, paupérisation
- Les acteurs notamment les secteurs les plus hybrides entre privé/public, institutionnel ou non, militant ou entrepreneurial
- Les mots d'ordre politiques : questionner notamment la question de la proximité, la réversibilité et leur implication en termes de gestion

L'analyse des reconfigurations des politiques ayant prise sur le logement ou/et l'habiter est essentielle. Mais on s'attachera notamment à montrer comme les savoirs experts et les discours savants développent des récits susceptibles de performabilité par les acteurs et pouvant donc conduire à une transformation des normes d'usage. Par exemple, l'usage de la notion de « crise » et ses conséquences sur la politique de l'habitat. De même les reconfigurations de l'occupation de l'espace habité sous le regard des chercheurs, journalistes et experts qui conduit à interroger la notion de modernité ou à proposer d'autres modèles dits « alternatifs ». Plus largement encore les visions du futur et les usages de la notion de progrès dans l'habitat.

Pour envisager ces éléments, la réflexion méthodologique, et tous types de corpus sont les bienvenus. Les propositions ne portant pas sur la France, et/ou ayant une dimension comparative, seront examinées avec intérêt

D. VILLE DURABLE : APPROCHES CRITIQUES

La « ville durable », parce qu'elle déplace souvent les perspectives et les finalités de l'action publique du social vers l'environnemental, est porteuse d'un changement paradigmatique de nature à questionner les sciences sociales. La ville durable, forte en apparence d'une critique radicale de la modernité et de ses excès, incline fréquemment du côté d'une « géoscience » toute puissante mise au service de l'environnement urbain et du bien-être en ville. Mais n'est-elle pas elle-même utopique et porteuse d'un urbanisme tout aussi rigide que celui de la « ville moderne » qu'elle dénonce ? En outre, à travers la

gouvernance qu'elle appelle et les nouvelles formes d'expertise et de technicisation qu'elle convoque, la ville durable ne peut-elle pas être considérée comme le vecteur d'un nouveau « capitalisme vert » et de nouvelles inégalités ? Afin de favoriser l'émergence de travaux critiques sur la ville durable, deux angles d'analyse sont proposés :

- Interroger la ville durable sous l'angle de la justice socio-spatiale. La notion de justice environnementale permettrait de questionner la répartition des aménités et des infrastructures nuisibles dans la ville ; celle de justice alimentaire de réinterroger les espaces de production et de consommation alimentaire. Le rôle des dynamiques foncières sur les modalités d'existence de communs environnementaux et agricoles urbains est à documenter.
- Soutenir des travaux sur les *smart cities*. Associant étroitement opérateurs de réseaux informatiques, transporteurs, fournisseurs d'énergie, acteurs de la promotion immobilière, etc., à la production d'espaces urbains, ces villes intelligentes sont-elles compatibles avec les ambitions affichées d'une ville durable concertée et (co)construite avec les habitants ? Ces villes ultra-connectées sont-elles, par ailleurs, compatibles avec les libertés individuelles ? L'évolution des normes que génèrent ces diverses déclinaisons invite à une approche critique du « modèle ».

Axes	Thèmes	NOM, Prénom	mail
Axe 1 Industries de la culture et arts	Coordonnateur	BOUQUILLION Philippe	p.bouquillion@free.fr
	Thème A : Environnements virtuels et création	CARVALHO Guilherme	carvalho.g@gmail.com
	Thème B : Socio-économie de la culture et de la communication	BOUQUILLION Phillippe MATTELART Tristan	p.bouquillion@free.fr tristan.mattelart@univ-paris8.fr
	Thème C : Appareils. Productions et médiations esthétiques, techniques et artistiques	RAMOND Charles RIEBER Audrey	charles.ramond@univ-paris8.fr rieber.audrey@gmail.com
	Thème D : Création, pratiques, public	DUSIGNE Jean François POLIAKOV Stéphane VALLET Cécile	jean-francois.dusigne@orange.fr stepoliakov@hotmail.com cecile.vallet@univ-paris13.fr
Axe 2 Corps, Santé et Société	Coordonnatrice	MEMMI Dominique	dominique.memmi@cnrs.fr
	Thème A : Corps et sciences sociales	RAVENEAU Gilles	gilles.raveneau@mae.u-paris10.fr
	Thème B : Construction et diffusion des savoirs médicaux	BELMAS Elisabeth	elisabeth.belmas@wanadoo.fr
	Thème C : Dire la santé mentale aujourd'hui	LEZE Samuel	samuel.leze@ens-lyon.fr
	Thème D : Biologique, psychologique et social : vers une science « totale » ?	DUCOURNAU Pascal MOREL Stanislas	pascal.ducournau@univ-fcomte.fr frstanislasmorel2003@yahoo.fr
	Thème E : Émotions, sensibilités et pouvoirs	PEREZ Stanis VIDAL-NAQUET Clémentine	stanis.perez@mshparisnord.fr clementine.vidalnaquet@gmail.com
	Thème F : Espace, environnement et santé	GODARD Vincent LYSANIUK Benjamin VAILLANT Zoé	vgodard@univ-paris8.fr Benjamin.Lysaniuk@cnrs.fr zoe.vaillant@u-paris10.fr
	Thème G : Santé et inégalités	PITTI LAURE	laure.pitti@cnrs.fr

Axe 3 Mondialisation, régulations, innovations	Coordonnateurs	CORIAT Benjamin DURAND Cédric	coriat@club-internet.fr cdurand@ehess.fr
	Thème A : Le droit à l'épreuve de la mondialisation et des nouvelles technologies	BLOUD-REY Céline	celine.bloudrey@univ-paris13.fr
	Thème B : Entreprises, institutions et organisation	BIONDI Yuri	yuri.biondi@free.fr
	Thème C : Droits de propriété, droit de propriété intellectuelle et marchés	CORIAT Benjamin ORSI Fabienne	coriat@club-internet.fr fabienne.orsi@ird.fr
	Thème D : Finances, mondialisation et production de règles	AUVRAY Tristan	tristan.auvray@univ-paris13.fr
	Thème E : Économie sociale et solidaire et développement local	BRUNET CAROLE	carole.brunet@univ-paris8.fr
Axe 4 Penser la ville contemporaine	Coordonnatrice	LALLEMENT Emmanuelle	emmanuelle.lallement@univ-paris8.fr
	Thème A : Mémoire et territoires : représentations, narrations, patrimonialisations	BARRERE Céline	barrerec64@hotmail.com
	Thème B : L'urbain et le citoyen dans la mondialisation	DEBOULET Agnès	agnesdeboulet@wanadoo.fr
	Thème C : Logement et habitat : crise et reconfiguration	FJALKOW Yankel	fjalkow.yankel@gmail.com
	Thème D : Ville durable : approches critiques	LEBEAU Boris	borislebeau@hotmail.fr

DEUXIEME VOLET

APPEL A PROJETS COMMUN CAMPUS CONDORCET-MSH PARIS NORD



CAMPUS 
CONDORCET

Campus universitaires et territoires

Destiné à devenir l'un des principaux pôles de recherche en sciences humaines et sociales à l'échelle internationale, le Campus Condorcet se développera sur deux sites : à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) et à la Porte de la Chapelle (Paris). Lancé dans le cadre de l'Opération Campus par dix établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche (CNRS, EHESS, ENC, EPHE, FMSH, INED, et les Universités Paris 1, Paris 3, Paris 8 et Paris 13), le campus accueillera à partir de 2019 une centaine d'unités de recherche.

Le Campus Condorcet et la MSH Paris Nord financent en commun un appel à projets sur le thème « Campus universitaires et territoires ».

Conditions et modalités

Cet appel est ouvert du 15 juin au 15 septembre 2019. Les projets de recherche retenus seront financés sur l'année 2020 et pourront être renouvelés une fois.

Les projets proposés devront être interdisciplinaires et engager plusieurs institutions ou équipes de recherche. Chaque projet devra identifier un porteur et une équipe. Les projets doivent être originaux. Ils ne pourront donc pas être conjointement proposés comme réponse aux appels à projet propres du Campus Condorcet et de la MSH Paris Nord.

Ils seront expertisés conjointement par le Campus Condorcet et la MSH Paris Nord.

Ils seront financés à hauteur maximale de 3 500 euros.

Sont éligibles : les enquêtes originales, les séminaires, les ateliers thématiques, les tables rondes, les expositions, les restitutions audiovisuelles...

Orientations

Les projets pourront porter sur :

- la comparaison nationale et internationale de dynamiques territoriales portées par des implantations universitaires ;
- les attentes des acteurs institutionnels, des entreprises, des habitants et des salariés sur le territoire nord francilien (culture, services, transports, loisirs, vie sociale, etc.) vis-à-vis du monde universitaire ;
- les possibilités d'investissement de la communauté universitaire sur le territoire.

Pourront être plus spécifiquement analysées sur le territoire de Plaine Commune :

- les logiques à l'œuvre dans les politiques publiques locales de « territoire créatif » ;
- les potentialités ouvertes par la concentration, sans égale au plan national, d'entreprises du numérique et de l'image ;
- la proximité des pôles industriels et commerciaux du textile ouverts sur les marchés internationaux ;
- les dynamiques urbaines et sociales générées par la rénovation du quartier et son repeuplement.